

Interventions du Groupe « Lorient en Commun »

pour le Conseil Municipal du 30/09/2021

Les éléments fournis ici sont ceux prévus en amont du Conseil Municipal, en fonction des débats ceux-ci peuvent être adaptés « seul le prononcé fait foi »

Question orale : Changement de prénom

(Léa BONNEVILLE)

En juillet dernier, nous vous posions une **question relative au changement de prénom des personnes trans** : par la voix de l'élue alors en charge de l'administration générale, vous nous répondiez que depuis la loi de modernisation de la justice de 2017, 12 personnes trans ont pu bénéficier dans notre ville de ce changement de prénom qui se veut « simplifié », et surtout, déjudiciarisé et démedicalisé. **Vous semblez indiquer qu'il n'y avait aucun problème autour de cette démarche spécifique**, contrairement aux échos qui nous étaient déjà parvenus.

Quelques jours plus tard, lors de la première Marche des Fiertés lorientaise, des prises de parole sont venues rappeler que la situation n'est pas aussi idéale que votre réponse le laissait entendre. Des témoignages continuent d'indiquer des problèmes parfois au niveau de l'accueil des personnes, et très souvent au niveau du traitement des dossiers : pour ne citer qu'un des problèmes soulevés, et non le moindre, **il semble que tout dossier ne comprenant pas d'attestation médicale soit rejeté**, ou que ces éléments soient réclamés aux demandeurs et demandeuses avant de permettre l'examen du dossier. C'est en contradiction totale avec l'esprit de la loi, qui encore une fois, vise à démedicaliser les démarches à l'état-civil pour les personnes trans.

Nous vous renouvelons la proposition faite en juillet dernier, celle de travailler avec vous, en lien avec les concerné-es et les associations qui les représentent, pour améliorer le déroulement de ces procédures dans notre mairie. Notre question est donc simple : acceptez-vous de faire un point sur les dysfonctionnements constatés, et d'oeuvrer à les corriger ?

Question orale : Mal-logement à Lorient (Delphine ALEXANDRE)

Monsieur le Maire, chers collègues,

Vendredi dernier, lors de sa matinale dédiée à l'immobilier, l'AUDELOR et ses experts invités confirmaient la raréfaction des biens sur le marché du côté de l'accession et le poids de la location saisonnière du côté du locatif, les deux se traduisant par **une augmentation des prix pratiqués mais aussi par une augmentation du nombre de personnes hébergées dans leur famille**, faute d'offre de logement. Cela vient corroborer le fait que nous connaissons, sur notre territoire, depuis quelques années, **une tension croissante en matière de logement**. Celle-ci a été sensiblement majorée durant la période Covid et **notre groupe souhaite vous alerter sur la situation des publics en difficultés**, en particulier sur deux situations : celle des jeunes et celle des accueils d'urgence.

1- En ce qui concerne les jeunes (apprentis, alternants, étudiants...) :

Actuellement, la rentrée ou l'arrivée sur le territoire des jeunes se déroulent de façon extrêmement complexe pour une grande partie d'entre eux, déjà frappés durement par la crise sanitaire : beaucoup d'entre eux se sont encore précarisés.

L'immobilier est saturé et nombre de jeunes sont mal-logés, ou se rendent loin de leur lieu d'études pour trouver un logement voire sont contraints d'augmenter leur temps de travail pour répondre à l'augmentation des loyers. L'ensemble ne génère pas de saines conditions pour la réussite de leurs études.

Aussi, à l'heure du lancement de l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat intercommunal :

- **pouvez-vous nous confirmer que le logement des publics précaires, a fortiori des jeunes, est d'ores et déjà identifié comme un sujet prioritaire à traiter** et que Lorient veillera à ce qu'une politique volontariste soit mise en œuvre sur le sujet voire viendra y adjoindre des dispositifs communaux complémentaires sur le sujet ?

- en attendant ce long processus d'élaboration, **quelles sont les réponses concrètes que vous déploierez dans les prochains mois pour répondre à cet enjeu crucial ?** Nous pensons que le déploiement de **sous-locations dans les grands logements locatifs sociaux peut permettre des colocations de jeunes ?** Nous pensons également à la **pérennisation des places et de la négociation de places supplémentaires avec l'Etat pour les résidences jeunes de la Ville** (anciennement appelées FJT) ?

2 - **Un autre point, sur les accueils d'urgence** : nous avons été saisis par plusieurs associations qui témoignent de **la saturation des dispositifs d'urgence**. Au mois d'août, vous avez reçu un message d'alerte, co-signé par une dizaine d'association, qui a été également adressé à tous les maires du département.

Cette lettre faisait état **d'innombrables familles expulsées de leurs hébergements d'urgence avec une quarantaine d'enfants à la rue**, dont de très jeunes, **y compris des nourrissons**. En vertu des principes élémentaires d'humanité, qui comprend notamment la question de la protection de l'enfance, que propose notre collectivité ? **C'est à ce titre que nous proposerons en fin de conseil municipal un vœu portant sur la question de l'accueil sur notre commune.**

Il s'agit certes de deux problématiques différentes mais qui posent, pour les élus de Lorient en commun, un problème essentiel : comment faire respecter un droit fondamental, celui de pouvoir bénéficier d'un abri, d'un logement, notamment pour les plus jeunes d'entre nous ?

1-2 - Convention de mise en commun des agents de Police Municipale des communes de Lorient et Larmor Plage

(Florence GOURLAY)

La convention de mise en commun de personnels de police municipale entre Lorient et Larmor Plage nous suggèrent **quelques interrogations**.

Le principe de mutualisation des moyens est honorable. La question est de savoir si l'échange de service est équilibré entre des deux parties ou plutôt au bénéfice de l'une des deux. Ce qui peut très bien se concevoir mais doit être énoncé comme tel.

Dans le cas précis : verra t-on les policiers municipaux lorientais intervenir davantage sur le territoire larmorien. ? On nous a notamment parlé de la saison d'été. **S'il y a une saison touristique à Larmor qui correspondrait à des effectifs de police municipale larmorien débordés, il nous semble qu'il y a aussi une activité importante dans les rues de Lorient pendant l'été?**

Si les effectifs sont suffisants qu'ils permettent d'intervenir sur Larmor Plage, cela signifie t-il que le diagnostic justifiant le doublement des effectifs n'était pas très efficient et que l'organisation des missions pose question...

Autre question, **cette convention de mutualisation préfigure-t-elle un projet de déploiement plus vaste d'une police intercommunale?**

Nous nous abstiendrons.

1-3 - Parc public de stationnement de la Gare Maritime Approbation des tarifs Autorisation de mandat

(Damien GIRARD)

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Ce bordereau fait suite à l'adoption en conseil municipal du 27/05/2021 du Règlement Intérieur ainsi que d'une convention avec la Région sur le parking de la gare maritime.

Lors de ce CM nous avons échangé sur plusieurs enjeux :

- Au-delà des enjeux d'entrées de ville et d'intermodalités que représente ce nœud pour l'ensemble du territoire communal et intercommunal, nous vous avons exprimé notre inquiétude face à la **faible concertation faite auprès des habitants et usagers, notamment ceux de Groix**, pendulaires ou encore personnes à faibles revenus, qui se retrouvent dans l'obligation de faire régulièrement des allers retours pour des raisons médicales. Les difficultés actuelles rencontrées sur Groix en termes d'accès aux soins et qui font l'actualité en ce moment, nous rappellent que ce besoin peut être important.

Après ce Conseil Municipal et en préparant celui du 28/06

- **Nous avons découvert que les tarifs ne seraient pas votés par le CM mais pris par un arrêté du maire** sous couvert d'expérimentation. Titre expérimental qui n'a été présenté comme tel nul part. Je pense par exemple à **l'affichage de ceux-ci au parking maritime où clairement ils étaient annoncés comme un tarif annuel**. D'ailleurs rien n'empêchait de les prendre à titre expérimental en les faisant adopter par le conseil municipal avec l'avantage de pouvoir échanger autour de ceux-ci.
- En tant que conseillers municipaux, nous nous sommes prononcés sur la délégation faite au Maire de fixer des tarifs dits « temporaires », lors de l'adoption des délégations de pouvoir du conseil municipal au maire. Pour autant, nous pensons que le périmètre de ces « tarifs temporaires » n'a jamais été précisé, ne permettant pas d'identifier le champ d'application de votre délégation. A ce titre, les limites du champ expérimental de cet arrêté était fragile juridiquement comme le souligne la jurisprudence en la matière.
- Cette préoccupation semble avoir été fondée. En effet, vous nous avez vous-même informé en commission la semaine dernière que vous avez été interpellé par des habitants de Groix à travers un recours gracieux sur ce même aspect et sur un ensemble d'autres dispositions des tarifs, ceux-ci demandant en substance plus de concertation et d'échanges.
- Vous faites aujourd'hui adopter par le conseil municipal les tarifs que vous aviez pris par arrêté permettant ainsi un peu plus confortablement leur légalité.
- Au-delà de nos analyses juridiques qui diffèrent sur la légalité du premier arrêté. En commission, il a été indiqué que le premier bilan de l'été est positif et que le parking a rapporté plus que ce qu'il avait été envisagé 145 000 € en 6 mois soit trois fois plus qu'envisagé. Tant mieux pour les finances de la ville.



Notre question du mois de mai sur la répartition assurée entre abonnées et usagers temporaires restent donc de vigueur et au vu de la manne économique, il semble possible d'ouvrir une nouvelle concertation à destination de deux types de publics qui se retrouvent dans l'obligation d'utiliser ce parking :

- Les pendulaires ou encore les Personnes à Mobilité Réduite et leurs accompagnateurs, afin d'abaisser le prix annuel de l'abonnement au parking de Groix.
- Les familles qui viennent voir leurs anciens, la famille vivant sur Groix ou le continent pour lesquels il serait possible d'imaginer un abonnement week-end.

A noter qu'à ce jour l'abonnement annuel du parking fait doubler la mise par rapport à l'abonnement annuel de la traversée assurée par la Compagnie Océane. Pour les nombreux lorientais et groisillons dont la famille - ou encore le domicile et le travail - se trouvent de part et d'autre, **on peut parler de double peine...**

Je vous remercie.

1-5 - Rapport contrat de ville 2020

(Chafik HBILA)

Monsieur Le Maire,
Chers amis, chers collègues,

Je tiens d'abord à remercier Michel Toulminet pour la présentation de ce rapport et, plus largement, pour son implication sur le contrat de ville. **Evidemment, nous voterons ce bordereau.**

Ce rapport, pour celles et ceux qui l'ont lu, nous rappelle avec force que l'esprit de la politique de la ville réside dans un engagement de tous pour les quartiers populaires, c'est une intervention tout azimut, en faveur de nos territoires et concitoyens les plus fragilisés.

Avoir été adjoint à la politique de la ville lors de la précédente mandature ne m'autorise pas à un long monologue, et encore moins à l'autosatisfaction.

Je voudrais donc, Monsieur le Maire, en synthèse, modestement et simplement vous livrer trois enjeux transversaux d'animation du contrat de ville pour les années à venir :

Tout d'abord, continuer de relever le **défi du Droit commun** :

Vous l'avez compris, ce ne sont pas les quelques modestes crédits spécifiques de l'Etat qui permettent de transformer le visage des quartiers. Bien entendu, ils sont les bienvenus et permettent des expérimentations intéressantes dont les résultats sont probants pour un grand nombre d'entre elles. **Mais agir en direction des quartiers, c'est l'affaire de tous.** La politique de la ville nécessite **une approche globale et intégrée des politiques publiques à tous les niveaux**. Pour le dire autrement, chacune des politiques publiques de droit commun, qu'elles émanent de l'Etat ou des collectivités, doit penser quartier. Qu'il s'agisse de culture, de sports, d'emploi, de santé, etc. il faut veiller à la déclinaison spécifique dans les quartiers de tout ce qu'on entreprend, car les opportunités sont réelles et l'impact est d'abord là.

Ensuite, c'est poursuivre **l'animation du partenariat dans les territoires** pour garder le cap et maintenir le sens de l'action, agir au service des valeurs que nous partageons :

La politique de la ville foisonne d'institutions et d'acteurs qui agissent et interagissent. Ils sont si nombreux dans les quartiers qu'on a parfois le sentiment d'un kaléidoscope d'initiatives ou de saupoudrage. Pour donner du sens à l'action, rappeler constamment le cadre politique, **la Ville doit pleinement investir sa mission de coordination des acteurs sur le terrain.** Nous avons mis en œuvre une gouvernance que je vous invite à reprendre et renouveler.

Enfin, c'est poursuivre et développer activement **la participation des habitants**. Elle n'est jamais simple mais elle demeure fondamentale : les habitants sont les meilleurs experts de leur quotidien. **Il faut donc encourager prioritairement toute prise d'initiative des habitants, les jeunes en particulier autour de dynamiques citoyennes.** Et s'appuyer sur les conseils citoyens qui sont toujours en place, certainement un peu fragilisés par la crise sanitaire, tout en les renouvelant, et en les connectant à vos conseils de quartier nouvellement créés.

1-7 - ZAC du Manio Cession foncière de lots restant à commercialiser

(Gael BRIAND)

Une minuscule intervention, Monsieur le Maire, pour remarquer qu'à propos de ces terrains, **le sketch continue**. Ce bordereau revient comme un running gag depuis le début de nos prises de fonction il y a plus d'un an. « Après plusieurs renonciations et désistements », il restera 3 lots à vendre après la cession de deux lots ce soir. Il en restait 5 lors du conseil municipal de novembre dernier ! **Soit 10 mois pour vendre deux lots dans un contexte de tension immobilière...** On finira bien sûr par les refourguer tous, mais nous n'avions sans doute pas tort quand nous affirmions que la taille des lots méritait réflexion ! Allez donc voir sur place la configuration du lot du numéro 1 par exemple...

Par ailleurs, j'ai noté en commission l'assurance par M. Toulminet que le chemin menant des écoles Diwan et du Manio au rond-point du Manio et qui a été stabilisé ne serait pas bitumé pour en faire une nouvelle voie d'accès. La végétation a déjà fait l'objet d'un sévère rafraîchissement, sans doute pour rendre les lots plus présentables. **On se consolera en espérant que sans cette route le peu qu'il reste de cette zone humide sera à peu près préservé.**

1-11 - Avis sur la mise en concordance du cahier des charges de l'îlot de remembrement NM149 avec le Plan Local d'Urbanisme

(Florence GOURLAY)

Cette délibération sur l'avis de la mise en concordance du cahier des charges de l'îlot NM149 nous permet de **nous interroger sur le projet urbain du centre-ville**. Comme expliqué dans la délibération, il est utile de clarifier les règles d'urbanisme entre le PLU en vigueur et certaines dispositions inscrites dans les cahiers des charges des îlots de la reconstruction. Là, précisément, il s'agit de permettre l'extension de la capacité d'accueil et le niveau de service d'un hôtel en centre-ville.

Mais la nécessaire mise en concordance entre cahier des charges d'îlots de la reconstruction et ambition du PLU actuel ne concerne-t-elle pas d'autres secteurs, notamment sur la trentaine d'îlots comprises dans ce zonage du PLU ? N'y aurait-il pas un intérêt à mener ce toilettage en l'inscrivant plus clairement dans un projet d'ensemble de densification urbaine et de projet urbain ?

N'est-ce pas à la ville plus généralement de se porter garante du bon déploiement de son projet urbain, s'il a bien été précisé dans son PLU, et donc de sa mise en compatibilité de l'ensemble des cahiers des charges plutôt que de le faire, au coup par coup ?

Nous sollicitons un état des cahiers des charges non conformes pour garantir une vision d'ensemble et aux bénéfices de l'ensemble des éventuels porteurs de projets sur notre territoire communal.

3-2 - Art contemporain en Bretagne Convention d'attribution d'une aide dans le cadre d'un dispositif de soutien exceptionnel pour les artistes plasticiens en Bretagne

(Gaëlle LE STRADIC)

En présentant ce bordereau en commission, Madame l'adjointe à la culture, vous avez avec justesse indiqué **la précarité des artistes plasticiens**. C'est exact qu'après un bac +5, **la grande majorité vit avec le RSA et/ou de petits boulots alimentaires, parfois dans nos structures culturelles et pédagogiques**. La crise sanitaire a malheureusement souvent aggravé ces situations.

Chaque année, notre école supérieure d'art forme une quinzaine d'artistes dont la qualité est reconnue. Comme cela se passe dans d'autres collectivités, nous pourrions réfléchir à un fonds municipal d'aide à la création ou encore à la mise à disposition d'ateliers annuellement.

Une piste à explorer : De nombreuses cellules commerciales restent désespérément vides. Rechercher les dispositifs de mise à disposition de quelques-unes permettrait aux artistes plasticiens de travailler dans de bonnes conditions.

Nous sommes disponibles pour une réflexion collective sur l'accompagnement des artistes sortant de leur cursus de notre Ecole Supérieure d'Art.

3-9 - SEM LORIENT KEROMAN Rapport d'administration de la société pour l'exercice 2020

(Gael BRIAND)

Monsieur le Maire,

Permettez-nous de nous étonner d'un **manque dans ce rapport d'activité de la SEM**. En effet, il n'y est fait mention des salariés à aucun moment. Pourtant, d'après nos informations, la politique sociale de la SEM, mériterait que l'on s'y penche puisque 4,03 % des parts sont détenues par la ville et 59,65 % par l'agglomération. Il y a quelques mois, une grève paralysait le port de pêche. En cause, la politique sociale justement. **Les grévistes évaluaient à 210 le nombre de démissions en 7 ans**, avec comme conséquence une perte de compétences, comme des électriciens par exemple. La perte de compétence, je l'ai rappelé l'an dernier, concerne aussi les dockers. Le rapport nous explique qu'en volume, le port de Lorient a cédé sa deuxième place à Douarnenez. Sans précision... « c'est comme ça » !

Si je vous disais qu'à l'époque de KSI, les dockers triaient jusqu'à 120 tonnes de poissons par nuit et qu'aujourd'hui, les intérimaires ont du mal à en trier 40. Que les boîtes passent désormais à Capitaine Houat sans transiter par le port. Me diriez-vous que nous sommes devenus plus compétitifs en licenciant ? Si je vous disais que le turn-over s'explique très probablement par la politique sociale de la direction, est-ce qu'on continuera d'affirmer que les postes vacants sont dus au montant des prestations sociales ? Arriver à minuit et finir à 4h du matin pour gagner 40 €, qui veut travailler ainsi ? Peut-on parler des paniers repas qui sont accordés aux travailleurs uniquement s'ils travaillent jusqu'à 1h du matin ?

Vous voyez, Monsieur le Maire, ce rapport d'activité m'offre la possibilité d'illustrer simplement la lutte des classes que d'aucuns estiment périmée. Il est en effet manifeste que les intérêts divergent entre la direction de la SEM et les salariés intérimaires. La direction a besoin que les travailleurs exécutent leur tâche vite. Les intérimaires – et on les comprend – sont payés à l'heure et n'y ont aucun intérêt. **A vouloir faire des économies de bout de chandelle, on perd en compétitivité**. Titulariser, c'est gagner en efficacité.

Il serait trop facile d'accuser le Brexit ou le Covid de l'ensemble de la perte de 500 000€ cette année. **La politique sociale est aussi responsable et j'invite notre représentant à la mairie à mettre le nez dans les ressources humaines**. Ainsi, si on souhaite un avenir portuaire à Lorient et maintenir l'activité pêche, il faut aussi prendre soin des gens qui y travaillent.

6-2 - Dispositions tarifaires pour l'occupation commerciale du domaine public : terrasses

(Léa BONNEVILLE)

M. Le Maire, Chers collègues,

Nous voterons ce bordereau, mais nous nous permettons cependant une remarque concernant la nouvelle charte des terrasses évoquée dans ce bordereau.

La semaine dernière s'est enfin tenue la première commission communale d'accessibilité du mandat. Lors de cette réunion, des participant.e.s ont fait part de leurs difficultés à circuler dans la ville, et particulièrement sur les trottoirs traversant les terrasses. Les bars et restaurants sont supposés laisser une servitude de passage afin de ne pas entraver leur circuit dans la ville. Malheureusement cela n'est pas toujours respecté. **Nous vous proposons donc de discuter non seulement avec les commerçants mais aussi avec les associations représentantes des personnes en situation de handicap des modalités de cette nouvelle charte**, qui en plus des dispositions tarifaires que nous votons aujourd'hui et des règles urbanistiques pourrait sensibiliser les restaurateurs à la nécessité de ces passages afin d'**aller vers ce que votre adjointe nous a dit vouloir développer : la ville inclusive**.

6-4 - Indemnités de fonction des élus municipaux Modification des délégations Désignation d'un conseiller délégué aux Ressources Humaines et aux Services Funéraires

(Damien GIRARD)

Monsieur le Maire, Cher collègue,

Une rapide intervention pour indiquer que, comme lors du premier vote sur cette question, nous ne pouvons que regretter **le manque de transparence, c'est-à-dire la traduction en Euros** les indemnités que chacun des élus de ce conseil percevra. Cela peut potentiellement mettre fin à quelques fantasmes et c'est le minimum que nous devons à la population.

Vous m'aviez répondu que cela était impossible au vu du changement possible de la valeur de l'indice sur lequel est calculé l'indemnité. **Je souhaite donc ici, vous montrez ce que le Conseil Départemental du Morbihan a fait voter en début de mandat, où clairement est signifié dans un tableau le nom des élus, le pourcentage de l'indice brut terminal et la déclinaison en € des indemnités**.

A destination des personnes qui nous regardent, j'ai donc fait le calcul pour vous donner la valeur des indemnités (en Brut) :

Maire 91.64 % ->	3564€
Adjoints : 39.10 % ->	1520€
12ème Adjointe : 56.10 %	2182€
Conseiller délégué Ressources Humaine : 27.60%	1073€
Autres Conseillers Délégués : 16.80 %	653€
Conseillers Municipaux : 6%	233 €

Je vous remercie.

6-5 - Mise en œuvre de la durée légale de travail

(Bruno JAOUEN)

La loi visant à faire évoluer l'organisation de la durée légale du travail dans les collectivités a été adoptée par la majorité présidentielle à un moment où **le débat sur la durée du travail est globalement interrogé tant dans le privé que dans la Fonction Publique**. Les partis ou mouvements politiques que nous représentons dans ce groupe portent régulièrement la réduction du temps de travail et donc le partage du temps de travail comme **une avancée sociale et économique dont les salarié.es et agent.es publics de notre pays** pourraient bénéficier mais aussi comme une des solutions à la diminution du nombre de nos concitoyens sans emplois.

Même si notre hémicycle n'est pas décisionnaire sur ces évolutions car il s'agit d'un débat national, il était important pour nous de le rappeler en introduction de notre intervention.

Mais venons à la proposition de la nouvelle mise en œuvre de la durée légale du travail, sur laquelle nous aurons à faire plusieurs remarques :

Premièrement, nous soulignons la qualité du travail de diagnostic réalisé tant par les directions, les services, les agent.es et les organisations syndicales représentant les personnels.

Nous considérons le protocole d'accord signé en juillet dernier entre 4 organisations syndicales et vous-même est de bonne facture mais tout de même incomplet.

Deuxièmement, nous apprécions la volonté de la majorité à proposer des solutions ne dégradant pas trop la situation des personnels et qui tiennent compte de l'histoire de la mise en œuvre de la durée du travail dans la collectivité.

Troisièmement, nous notons la volonté et la décision de la majorité à mettre en œuvre les dispositions autour des sujétions spéciales sur la pénibilité.

Enfin, nous approuvons le choix de mettre en œuvre la complémentaire santé dès le 1er janvier 2022, élément de la négociation entre l'exécutif et les représentants des personnels.

Pour autant, nous avons à vous faire un certain nombre de remarques et de propositions :

Le bordereau qui nous est soumis présente un défaut principal : il y manque les conditions de la mise en œuvre des principes adoptés. En effet, si le cadre général nous paraît plutôt équilibré quid de la mise en place de cet accord sur l'organisation du travail dans les services ?

Nous rappelons que les agents et agentes d'une municipalité sont celles et ceux du quotidien au service de nos concitoyens et de nos concitoyennes (de la crèche au cimetière, en passant par le sport, la culture, l'école, l'entretien de notre rue, l'Ehpad, etc ...) pardonnez-moi cette image mais **les personnels de la collectivité locale nous accompagnent dans de très nombreux moments de notre vie.**

En conséquence, **l'organisation, l'aménagement et la qualité de leur vie au travail ont une répercussion évidente sur leur engagement auprès de l'ensemble des habitants et des habitantes.**



C'est pourquoi nous aurions aimé retrouver dans ce bordereau :

1. Les conditions de la mise en œuvre service par service. Les cadres de proximité vont-ils être accompagné et par qui ? Il s'agit bien de réorganisation du temps de travail, il doit **être concerté avec les agents et les agentes dans tous les services et ne peut être imposé d'une manière verticale.** L'appel à un cabinet spécialisé dans la **conduite du changement** aurait pu être pertinent surtout à l'heure où l'encadrement de la **direction générale des services nous paraît affaiblie** avec seulement un directeur général et une directrice générale adjointe, selon nos dernières informations. **Cette situation est d'autant plus préoccupante que la mise en œuvre doit se faire au 1^{er} Janvier 2002**, le temps nous est compté, faire la concertation fine et **faire adhérer à une nouvelle organisation près de 1500 agents n'est pas une simple affaire.**
2. La mise en place d'un comité de suivi de cet accord nous paraîtrait pertinente. Si nous notons que vous avez retenu ma proposition en commission de poser précisément et fermement deux rendez-vous bilan en juin et fin d'année 2022, il nous paraît indispensable qu'un comité de suivi issu du Comité Technique et des organisations syndicales puisse être mise en place dès début octobre. **Le suivi service par service va être indispensable pour veiller à éviter des zones de conflits ou de tension.** Nous sommes dans un exercice de conduite du changement, mais aussi de la **modernisation du dialogue social** qui préfigure d'ailleurs ce que seront les effets de la loi d'août 2019 sur la transformation de la fonction publique et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.
3. Ce bordereau aurait dû être accompagné d'un autre sur la complémentaire santé. Si nous approuvons votre choix de la mettre en place, nous regrettons de ne pas avoir pu juger de la hauteur de l'engagement financier que la collectivité va décider de faire. En effet, la complémentaire santé est un élément du pouvoir d'achat et donc une composante de la rémunération. Une partie des agents n'ont pas de complémentaire santé, le soutien important de la collectivité est donc un enjeu. Mais nous imaginons que ce bordereau arrivera au prochain conseil municipal, en tout cas c'est notre demande.
4. Enfin, nous pensons que c'est le moment pour la collectivité de s'interroger sur les régimes indemnitaires qui ne sont pas, à Lorient, les plus favorables des collectivités de notre territoire et en particulier par rapport à Lorient Agglomération. Nous vous invitons donc à vous y engager.

En conclusion, voici un dossier qui permet de **reposer la question de la qualité de vie au travail, de la rémunération des agents et agentes de notre collectivité.** Nous vous invitons donc à poursuivre ce chantier engagé.

Alors au regard de ces remarques et au-delà des réponses que vous nous apporterez, vous l'aurez compris, **nous nous abstiendrons sur ce bordereau car nous considérons ne pas avoir tous les éléments nous permettant d'approuver sans réserve les dispositions qui nous sont présentées.**

6-11 - Adhésion à la "Centrale d'achat de Lorient Agglomération"

(Bruno JAOUEN)

L'adhésion à la centrale d'achat de Lorient Agglomération nous est présentée dans ce bordereau sur l'acquisition de fournitures ou de services (fonction de grossiste) ; la passation de marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services (fonction d'intermédiaire).

Tout d'abord, une réflexion et deux questions.

En commission, vous avez évoqué l'acquisition d'un logiciel de comptabilité identique aux deux collectivités. Si cela peut nous paraître pertinent, nous nous interrogeons pour les autres communes.

- Première question : l'offre identique leur a-t-elle été faite ?
- Seconde question : **quels avantages pour la ville de Lorient à adhérer à cette centrale** au-delà de ce souhait d'acquisition d'un logiciel commun ou identique ?

Une seconde réflexion : le passage par **la centrale d'achat exonère le passage par la Commission d'Appels d'Offres de la ville**. Cela réduit les droits de l'opposition quant à son regard et son expertise sur les marchés public passés par la ville.

Nous constatons enfin le **peu de visibilité sur les marchés publics qui pourraient être concernés** par cette nouvelle disposition.

En conséquence et au regard des droits de regards et d'avis de l'opposition à travers la CAO, **nous voterons contre la proposition de ce bordereau.**

6-12 bis - Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité en faveur des sinistrés d'Haïti

(Delphine ALEXANDRE)

Monsieur le Maire, cher.e.s collègues,

Vous nous proposez d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5000 euros pour les sinistrés d'Haïti. **A l'évidence, nous y sommes favorables**, tant le partage et la solidarité internationale, les valeurs de fraternité et d'entraide sont le ferment de notre groupe, Lorient en Commun.

Et nous percevons avec une acuité très forte la fragilité du vivant, fragilité qui ne cesse de s'accroître. Il s'agit aujourd'hui d'un séisme qui a affecté l'île d'Haïti, suivi de pluies torrentielles, qui ont sensiblement majoré le nombre de victimes. Hier, il s'agissait de l'ouragan Matthew. Et demain ?

La période estivale a apporté, encore une fois, son lot de catastrophes et l'extrême climatique est désormais la normalité. Des déluges torrentiels aux brasiers géants, la carte postale de l'été n'a fait qu'illustrer dramatiquement le VI^{ème} rapport du Giec. La fonte des glaciers, la montée des eaux, la modification des écosystèmes génèreront, on le sait, des difficultés d'accès à l'eau potable, la mise en cause de la sécurité alimentaire mondiale et des déplacements massifs de population.

Alors, bien sûr, **nous voterons cette aide d'urgence au peuple Haïtien**, de façon réactionnelle et dans une certaine charge émotionnelle, bien légitime. Mais n'oublions pas que bien d'autres peuples souffrent à travers le monde et que nous ne devons pas non plus les oublier.

Aussi, sans doute pouvons-nous aller plus loin : Installer une commission de solidarité internationale, réunie de façon régulière (par exemple tous les 6 mois), permettrait de planifier, d'arbitrer, d'anticiper des aides de façon plus structurelle.

Agir pour la paix passe nécessairement par le respect des droits humains et la préservation des ressources et il nous appartient donc, désormais, **d'apporter notre contribution à une véritable coopération internationale.**

Vœu pour les réfugiés

(Gaëlle LE STRADIC)

La récente prise de pouvoir des talibans en Afghanistan qui prônent un régime totalitaire et barbare a poussé de nombreux hommes, femmes et enfants à fuir leur pays.

Ces milliers d'Afghans cherchant asile doivent **être accueillis dignement** afin qu'ils puissent reconstruire leur vie. Cette triste réalité met aussi en exergue le fait qu'il nous faut **nous organiser pour durablement accueillir et permettre l'insertion des exilés** dans notre pays et sur notre territoire. En effet, d'après l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), les catastrophes climatiques pourraient ainsi provoquer le déplacement d'environ 250 millions de personnes d'ici 2050.

De nombreuses cités et territoires de notre pays ont une solide tradition d'accueil et d'accompagnement. Lorient, tourné vers la mer donc le voyage, l'autre, a cette composante solidaire dans son ADN.

Des citoyens, des associations se mobilisent depuis de longues années ici sur notre territoire. Ils organisent des cours de Français, les accompagnent dans leurs démarches administratives, les aident à trouver un hébergement ou les accompagnent dans leur recherche de travail mais aussi pour qu'ils obtiennent la protection de la France. Avec eux, avec les services de l'Etat, nous sommes en capacité de réunir des conditions d'accueil dignes, un accompagnement et une intégration durable sur notre territoire qui sera source de création de richesses et d'emplois.

Tout en prônant un accueil équilibré et partagé dans notre pays, nous, collectivité locale, devons mettre notre pierre à l'édifice. En adhérant à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, nous entendons participer au mouvement d'accueil des demandeurs d'asile en lien avec les services de l'État.